



En collaboration avec



Dialogue Territorial Energie 2024-2025

« J'ai l'impression que je prends le train en marche, je ne suis pas sûr de comment me renseigner sur le projet général. Et il est difficile d'aller à l'ensemble des réunions ! »

« Faut le faire au bar, à l'Eden Bar ! ou au Plan d'eau d'Eygliers ! »

« Les exemples ça sert toujours »

« Les concertations sont faites sans réelle préparation, c'est plus pour nous faire accepter quelque chose. On n'a pas assez d'informations, on aimerait bien savoir quels projets sont discutés par les élus et en quels termes, juste ça. On ne veut pas forcément décider, mais savoir »

« C'est intéressant mais difficile à suivre, c'est très technique. »

« C'était super, on reviendra et on en parlera autour de nous. »

« Les décisions ce n'est rien si on a bien discuté en amont »

« Il ne faut pas parler d'acceptabilité, il vaut mieux parler d'appropriation collective »

Les étapes précédentes :

Le Dialogue Territorial Energie engagé par le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras, et en collaboration avec les chercheurs de l'INRIA & INRAE est en cours sur le territoire. Depuis le premier comité de pilotage du 04 avril dernier, un certain nombre d'évènements ont eu lieu autour du projet :

1. Un cycle de réunions publiques en avril 2024, les informations sont disponibles sur le site internet : [ICI](#).
2. Des formations sur la participation citoyenne et sur les enjeux Eau en Haute-Durance, dont les présentations sont disponibles sur le site internet : [ICI](#).
3. La première réunion de lancement du Panel de citoyens, le jeudi 20 juin 2024, CR : [ICI](#).
4. Une série de webinaires "Les jeudis du Dialogue Territorial Energie" : [ICI](#).
5. Une visite terrain en 3 temps : milieux aquatiques, enjeux solaire, hydroélectricité.

A partir des premières réactions et retours des habitants du territoire, et à la suite des premières formations ayant eu lieu dans le cadre du Dialogue Territorial Énergie, ce document entend revenir sur certains éléments de définition. Cela afin d'étayer l'intention générale de ce projet qui souhaite mettre en concertation les enjeux croisés énergie et climat, eau et rivières, biodiversité et paysage, en favorisant la participation citoyenne, dans le cadre d'une méthodologie strictement déployée.



En collaboration avec



La Participation Citoyenne

Questions théoriques :

- **Qu'est-ce qu'une concertation réussie et quel est son cadre ?**
- **Comment « faire » participer et comment utiliser les avis des citoyens ?**
- **Comment prendre la décision la plus partagée possible dans le cadre d'une concertation ?**

La session de formation du printemps dernier a exposé le cadre d'une concertation définie comme « bonne ». Si la démarche de concertation doit recueillir les visions citoyennes et être un espace libre de dialogue, elle comporte néanmoins une structure préalablement définie. De fait, la réussite de toute démarche de concertation dépend du cadre construit en amont, avec les participants. Comment souhaitons-nous discuter ensemble ? Quels sujets pouvons-nous mettre en débat et en quels termes ? Que restera-t-il, après ?

Pour s'engager, les citoyens ont besoin de sentir que les efforts consentis ne seront vains. A ce titre, les motivations et les conditions garantissant une « bonne » participation sont de plusieurs ordres. En premier lieu, l'accompagnement financier et logistique est un facteur déterminant. De fait, une participation facilitée est une participation sécurisée, consolidée et donc engageante sur le temps long. La dimension sociale de la motivation est également un facteur opérant : la force mobilisatrice d'une question détermine la vigueur de l'engagement des participants. Enfin, les dimensions affectives et émotionnelles ne doivent pas être négligées en cela que les formats de participation proposés touchent différemment et entraînent plus ou moins les participants dans la démarche proposée. Si les formats sont plutôt choisis en fonction de l'objectif de la concertation, un ensemble de propositions peut aussi être soumis aux participants, au cours des temps de préparation de la concertation.

Par ailleurs, la participation citoyenne peut être de différentes intensités et organisée de manière plus ou moins formelle. Une intensité élevée de la participation tend vers des processus de co-construction et de codécision, là où une intensité faible de la participation se traduirait par des formes de consultation, d'information, voire de manipulation. Le caractère institutionnel de la participation ou, au contraire, non formel et hors institutions, détermine également les contours d'une participation citoyenne donnée.

La question du produit de la concertation est centrale. Le devenir du travail mené dans le cadre d'une concertation doit ainsi être abordé avec ceux qui prennent les décisions, à la fin : les élus. Dans le cadre du Dialogue Territorial Energie mené au sein du PETR, les élus du territoire sont engagés à différents égards. D'abord, ce projet a été validé lors des instances exécutives du PETR qui rassemblent les élus représentants des trois communautés de communes. Un élu référent par communauté de communes siège également au comité de pilotage du projet. Enfin, le travail de concertation est mené en lien étroit avec les élus du territoire qui sont conviés aux ateliers et auxquels sont proposés des temps spécifiques de formations, sur des sujets d'innovation financière notamment.



Cette démarche souhaite ainsi offrir un espace de dialogue pour les familles d'acteurs aux intérêts potentiellement divergents tels que les élus, les porteurs de projets énergie, les associations environnementales et les citoyens. Il convient néanmoins de souligner que, dans le système politique actuel, celui de la démocratie représentative, la décision finale émane des élus de la République.

D'un point de vue méthodologique enfin, la participation fait l'objet d'une évaluation de deux ordres:

- Évaluation procédurale qui s'intéresse plutôt à la forme : qui a participé et comment ?
- Évaluation d'impacts, sur l'aspect transformatif de la concertation : qu'est-ce que cela change localement ?

Réflexions et perspectives :

Dans cet espace de contraintes mutuelles, où les uns seraient responsables et les autres tributaires de décisions verticales, comment renforcer la construction d'espaces tiers, où la participation citoyenne éclairée existerait ?

Il s'agit d'abord de ré-inclure les concernés dans les débats publics via ce Dialogue Territorial Énergie. Les citoyens relèvent le manque d'informations relayées par les municipalités, ils ont le sentiment que les projets de territoire sont pensés et décidés sans eux et ils ressentent des difficultés pour se positionner. Conscients que les perceptions ne suffisent pas à formuler un avis, ils sont demandeurs de formations et d'informations quant aux enjeux qui se présentent à eux.

Il y a donc un devoir de formation du citoyen avec un engagement, du côté des scientifiques, de transmettre l'information la plus accessible possible. A défaut d'obtenir le consentement de l'ensemble des parties, une forme de consensus pourrait émerger autour des projets dont les enjeux auraient été débattus et exposés en amont de manière claire, transparente et complète. L'enjeu est donc de parvenir à discuter collectivement des orientations futures, en observant non seulement les modes de production mais aussi les modes de consommation de l'énergie du territoire.

L'implication du plus grand nombre déterminera l'efficacité et la légitimité du Dialogue auprès des élus locaux et, plus largement, sur le plan national. Le Dialogue Territorial Énergie doit permettre aux 36 000 citoyens du territoire de participer aux décisions de façon éclairée et responsable. Une charte de participation donne les conditions du travail et définit le devenir des résultats.